des 28 à 35 fils, est réduit à 117 fr., et le droit de 300 fr., pour les 44 fils ou plus, est abaissé à 242 fr.

Dans la classe des 3 à 5 kilos, le tarif général, voté par les deux Chambres, et qui était passible d'une réduction de 24 0/0 dans les traités, avait été ainsi établi :

| | | |
|---|---|---|
| 3 à 5 kilos | 27 fils ou moins | 230 fr. |
| | 28 à 35 fils | 300 » |
| | 36 à 43 fils | 410 » |
| | 44 fils et plus | 625 » |

Au lieu de cela, on établit 5 subdivisions. On fait une subdivision de 20 fils et moins qui aura 110 fr. au lieu de 230 et une classe de 21 à 27 fils qui aura 148 fr. au lieu de 230. Il est vrai que le tarif conventionnel de 230 fr. devait être réduit de 24 0/0 ou de 54 fr. Cela faisait pour les deux subdivisions un droit de 174 fr. et on ne laisse subsister que 110 et 148. Ces deux catégories de tissus sont donc privées, la première de 64 fr. et la seconde de 26 fr. du droit admis par les Chambres.

La subdivision de 28 à 35 fils voit le tarif général abaissé de 300 fr. à 193 fr., c'est-à-dire de plus d'un tiers, alors qu'elle ne pouvait être que de 24 0/0 ; la subdivision de 36 à 43 fils tombe de 410 fr. à 270 fr, alors qu'elle aurait dû avoir 310 et la subdivision de 44 fils et plus est ramenée à 403 au lieu de 470 fr.

Le tissage français, qui est dans l'impossibilité de lutter avec la concurrence étrangère, et la fabrication de Tarare, qui avait été victime d'erreurs si regrettables en 1860, n'ont donc pas obtenu ce qu'ils avaient demandé et ce qui leur avait été accordé en partie par les Chambres.

Pour les velours de coton, dits velvets le droit est de 115 francs pour les écrus, et de 140 francs pour les teints et imprimés, chiffres supérieurs à ceux du tarif conventionnel actuel ; pour les velours cordes, le droit des écrus est de 80 francs, et des teints et imprimés, de 105 francs, chiffres supérieurs à ceux du tarif conventionnel actuel ; mais les Anglais comptent bien obtenir des diminutions notables sur ces articles.

On a réduit de 60 à 40 fr. le droit du tarif général, sur les tissus faits avec des fils teints. La réduction est d'un tiers, au lieu d'être de 24 0/0. Les intérêts de la fabrication de ce genre d'articles sont gravement compromis,

En ce qui concerne les tissus de coton imprimés, les droits du tarif franco-belge sont les suivants :

De 1 et 2 couleurs, 2 fr. au lieu de 3 fr. 75, droit du tarif général ;

De 3 à 6 couleurs, 4 fr. au lieu de 6 fr. 25, droit du tarif général ;

De 7 couleurs et plus, 7 fr. au lieu de 10 fr., droit du tarif général.

En se conformant au principe de la réduction de 24 0/0 du tarif général, les droits auraient dû être de 2 fr. 82, 4 fr. 96 et 7 fr. 50.

Les droits sur les draps de laine pure sont ramenés à 140, 123 et 106 fr. suivant qu'ils pèsent 400 grammes ou plus, au mètre carré, 400 à 550 grammes, et plus de 550 grammes.

Les draps mélangés pesant 200 grammes ou plus ont 140 fr. au lieu de 211 fr., droit du tarif général; ceux pesant de 200 à 300 grammes ont 115 fr. au lieu de 174; ceux pesant de 300 à 400 grammes ont 90 fr. au lieu de 136; ceux pesant de 400 à 550 grammes ont 65 fr. au lieu de 99; ceux pesant de 550 à 700 grammes ont 50 fr. au lieu de 74 et ceux pesant plus de 700 grammes ont 35 fr. au lieu de 50. Toutes ces réductions sont supérieures à 24 0/0.

Nous devons en rester là aujourd'hui. Mais nous en avons assez dit pour faire comprendre que nos agriculteurs et nos manufacturiers n'ont pas lieu d'être satisfaits du tarif franco-belge et du tarif franco italien, bâclés à la hâte pour être présentés dans les premiers jours de la session. Ces concessions excessives, faites aux Belges et aux Italiens, ne suffisent même pas aux *Anglais*, qui attendent un ministère plus libre-échangiste, afin de nous imposer toutes leurs conditions. Le travail national court donc, en ce moment, les plus grands dangers. Que les intéressés se le tiennent pour dit, et qu'ils agissent en conséquence. — L. BERNARD.

## ROUBAIX-TOURCOING
### et le Nord de la France

Nous avons publié, hier, le compte-rendu sommaire de la première réunion tenue par le Congrès Catholique de Lille.

Dans cette séance, Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, a prononcé un discours dont nous donnons, aujourd'hui, une analyse plus complète. Nous signalons tout particulièrement les paroles du prélat à l'attention de nos lecteurs.

Le vénérable archevêque commence par se déclarer assez embarrassé pour prendre la parole. C'est la première fois qu'il assiste à une réunion de ce genre. Il ne connaissait les Congrès que par le miroir infidèle (ils le sont tous) de la presse. D'autre part, depuis un mois, il est en visite pastorale, et, s'il n'est pas de limite au cœur de l'évêque parlant à son peuple, il a le regret de sentir qu'il y a des limites aux forces humaines.

Monseigneur se demande ce que c'est qu'un « Congrès » ; l'étymologie du mot (*Congressus*) lui dit que c'est une marche, un voyage de concert, entrepris par diverses personnes pour faire une même route, atteindre au même but.

Or, quand on voyage, il y a des précautions à prendre.

D'abord, avant de partir, il faut avoir un plan de la route, une organisation de la caravane. Le Congrès a ces deux choses. M. de Caulaincourt les a fait connaître.

Ensuite, il faut être d'accord, marcher au pas, pour éviter la fatigue et les tiraillements. Le Congrès l'a compris ; car, dans cette salle même, se trouvent ces devises : *Capit igloria, membrisque concordia*. Gloire et obéissance au chef, fraternité chez les membres ; ce qui n'exclut pas la vérité de cette parole bien connue, *in dubiis libertas*. Car si l'union fait la force, *in necessariis unitas*, elle fait aussi le bonheur : *in omnibus caritas*.

Enfin, sur la route, il faut bien s'attendre à des obstacles ; il y en a partout. Il faut donc de la prévoyance pour ne pas être surpris, et de la prudence pour ne pas s'exposer.

Un des grands écueils qui vous attendent, c'est la politique. Nous sommes écoutés, même, et surtout du dehors, et nous sommes souvent mal compris.

Abstenons-nous de toute question irritante N-S J.-C. n'est pas venu dans ce monde *pour fonder telle ou telle forme de gouvernement, mais pour faire le bien, sauver les âmes*, AMÉLIORER LA CONDITION SOCIALE DES PEUPLES. » *Restons, comme catholiques, sur ce terrain.*

*Gardons-nous de subordonner jamais l'intérêt religieux à l'intérêt politique.*

Il est des questions qui, sans être de la politique, la côtoient, et qu'il est impossible de traiter sans s'exposer à des difficultés ou à des interprétations erronées. Pour en prendre un exemple, comment définir aujourd'hui THÉOLOGIQUEMENT les droits et la mission de l'épiscopat, tels que l'Eglise les comprend, sans s'exposer à être considérés comme des révoltés ? — J'en sais quelque chose.

Eloignons donc ces obstacles, et, quand nous aurons parlé avec sagesse et prudence, forts de la pureté de nos intentions, nous n'aurons plus qu'à plaindre ceux qui ne nous auront pas compris.

Enfin, la dernière condition pour un voyage agréable, c'est qu'il ne dure pas longtemps. Les principaux charmes d'un voyage se trouvent à la veille du départ, quand on fait le plan, quand on a l'espérance, et à l'arrivée, quand on rentre chez soi avec les souvenirs.

Ne soyons donc pas longtemps en route, et pour vous donner l'exemple, je termine en vous adressant tous mes vœux.

Les plus enthousiastes applaudissements ont accueilli, à plusieurs reprises, les paroles du vénérable archevêque, et ont témoigné toute la respectueuse reconnaissance de l'assemblée pour son premier pasteur, qui, malgré les fatigues d'une longue visite pastorale, daigne encore venir présider les réunions du Congrès, et lui donner, avec sa bénédiction, l'assurance de ses sympathies.

---

Voici le vote des députés du Nord sur l'ordre du jour présenté par M. Gambetta :

*Ont voté pour* : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Outters, Scrépel.

*Ont voté contre* : MM. Bergeret, Brame, des Rotours.

*Se sont abstenus* : MM. Debuchy, Plichon, Trystram.

---

On nous dit que, contrairement à ce que nous avions annoncé hier, ce n'est pas sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse, que les deux négociants de Roubaix dont nous avons parlé avaient été arrêtés.

Ces messieurs ont été mis en liberté.

---

Nous apprenons avec plaisir que M. César Pollet fils, de Roubaix, vient de passer avec distinction son baccalauréat-ès-lettres, devant la faculté de Paris.

---

Un nouveau journal quotidien à cinq centimes va paraître à Lille très prochainement. Il aura pour titre : *La Dépêche, journal de la région du Nord*.

---

La retraite sera prêchée, cette année, à Roubaix, en l'église Saint-Martin par le R. P. Delasoière. Elle commencera lundi soir, à 8 heures, par un salut. Une instruction sera donnée par le R. P.

Les jours suivants, messe basse à 6 1/2 suivie d'une instruction ; à 8 heures du soir, salut et sermon.

Dimanche, 20 novembre, clôture de la retraite ; messe de communion à 7 heures.

---

Par décret inséré à l'*Officiel* d'aujourd'hui, ont été nommés :

M. Le Brun, percepteur de 3e classe à Petite-Synthe (Nord), en la même qualité à la perception de Grandpré (Ardennes).

M. Amiot, percepteur du Souich (Pas-de-Calais), 3e classe, à la perception de Petite-Synthe (Nord), 3e classe.

M. Bourlier, percepteur de Saulon-la-Rue (Côte d'Or), 3e classe, à la perception du Souich (Pas-de-Calais), 3e classe

M. Brier, percepteur de Chassemy (Aisne), 3e classe, à la perception de Lumbres (Pas-de-Calais), 3e classe.

M. La Flize, percepteur de Lumbres (Pas-de-Calais), 3e classe, à la perception de Chassemy (Aisne, 3e classe.

M. Sainte-Marie, percepteur d'Hendecourt (Pas-de-Calais), 2e classe, à la perception de Veretz (Indre-et-Loire), 2e classe.

M. Weis, percepteur de Quœux (Pas-de-Calais), 4e classe, à la perception d'Hendecourt (même département), 3e classe.

---

Voici la liste des récompenses accordées aux personnes du Nord et du Pas-de-Calais qui ont accomplis les actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'octobre :

NORD

M. A. 1re classe. — Alfred Marais, agent du service de la sûreté de Roubaix ; 12 septembre 1881 : s'est distingué en arrêtant un cheval emporté. Déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

M. A. 2e classe. — Charles Guislain, calendreur à Lille ; juin 1880, 6 août 1881 : sauvetage de deux enfants tombé dans le canal des stations.

M.A. 2e classe.— Désiré-François-Joseph, Carey garde champêtre à Bailleul; 13 mars 1879: a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté attelé à une voiture. S'était précédemment distingué en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur dangereux.

M. A. 2e classe. — Charles Mériau, préposé des douanes à Sepmeries ; 10 février 1880 : a sauvé deux enfants en dangers de périr dans un incendie.

M. A. 2e classe. — Alfred Landrieu, paveur à Lille; 6 septembre 1881 : a failli être victime de son dévouement en portant secours à un homme tombé dans le canal Saint-Martin.

M. A. 2e classe. — Alphonse Deramaix, marinier, domicilié à Honnecourt; 1856-1874 : s'est distingué en accomplissant plusieurs sauvetages.

M. A. 2e classe. — Biormond Haustelard, garçon de magasin aux docks de Lille; septembre 1880 at septembre 1881 : s'est dévoué pour arracher à une mort certaine deux enfants tombés dans le bassin du canal de la Deule.

PAS-DE CALAIS

M. A. 2e classe. — Pierre-Auguste-Philippe Lamotte, greffier de la justice de paix d'Etaples; 1857-1881 : s'est distingué dans de nombreuses circonstances, en portant secours à des personnes sur le point de se noyer et en abattant des chiens atteints d'hydrophobie.

M. A. 2e classe. — Auguste Deruy, fils journalier à Béthune; 1877-1880-1881 : a exposé plusieurs fois sa vie pour sauver des enfants en danger de se noyer dans le canal d'Aire à La Bassée.

---

Hier a eu lieu en audience solennelle l'installation de M. Herbaux nommé récemment substitut du procureur de la République de Lille.

---

RENTRÉE DES FACULTÉS CATHOLIQUES. — Hier, à trois heures, a eu lieu la rentrée solennelle des Facultés catholiques de Lille, dans la salle Ozanam, sous la présidence de Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai. Avaient pris place autour de Sa Grandeur, Mgr Hautcœur, recteur de l'Université, M. l'abbé Bazin, vice-recteur, et la plupart des professeurs, tous en costume.

Mgr Hautcœur a pris le premier la parole. Dans un langage ferme et élevé, il a retracé les différentes phases par lesquelles a passé l'Université, depuis sa fondation; il a signalé les dangers nouveaux qui la menacent, tout en affirmant ses invincibles espérances.

Vint ensuite la lecture des rapports des doyens des Facultés. Tour à tour, M. l'abbé Didiot, pour la théologie, M. de Vareilles pour le droit, M. de Margerie, pour les lettres, M. l'assesseur Desplats, pour la médecine, M. Chautard, pour les sciences, nous tinrent sous le charme de leur éloquente parole. Grâce au tour heureux qu'ils surent donner aux sujets arides qu'ils traitaient, les rapporteurs furent écoutés avec un religieux silence et applaudis avec enthousiasme. Il résulte de ces divers rapports que malgré la rigueur des temps et les difficultés que l'enseignement libre a à vaincre, le chiffre des étudiants se maintient hardiment, et que les résultats des examens, tous subis devant les jurys de l'Etat, ont dépassé les espérances.

Mgr Duquesnay a bien voulu, malgré ses fatigues, adresser quelques mots à l'auditoire. Avec un talent remarquable et une rare vigueur d'expressions, il a su saisir et commenter le côté saillant des rapports qu'il venait d'entendre. Il a terminé en faisant un appel chaleureux à la générosité des amis de l'enseignement libre, à tous les degrés. «C'est l'œuvre capitale de notre époque, » s'est-il écrié. Et tous de répondre par d'enthousiastes applaudissements.

Vint enfin la proclamation des noms des lauréats des concours, par M. l'abbé Pillet.

Ce sont : POUR LA FACULTÉ DE DROIT. — 1re *année*. — Médaille, M. Neuville; 1re mention, M. Gervais ; 2e, M. Bonduel.

2e *année*. — Médaille, M. Darquer (qui vient d'obtenir également son diplôme de licencié *ès-lettres*.)

3e *année*. — 1re médaille, M. de Corbie; 2e, M. Roquette.

Médailles spéciales décernées pour le Droit romain, à MM. Geugler et Darquer.

FACULTÉ DE MÉDECINE. — 1re *année*. — 1re mention, M. Durand ; 2e, M. Larrouy ; mention spéciale à l'étudiant arabe Hamet.

2e *année*. — Mention, M. Voituriez.

3e *année*. — 1re Médaille, M. Carette ; 2e, M. Mavel. 1re mention, M. Franck ; 2e, M. Tribolet ; 3e, M. Journès.

PHARMACIE. — 1re *année*. — Mention, M. Lenoble.

2e *année*. — Mention, M. Thuriot.

A. L.

---

Voici le rôle des assises qui s'ouvriront à Douai, lundi prochain:

Lundi 14. — Lefebvre, Flore : coups et blessures ayant occasionné la mort, défenseur Me Tétar, 5 témoins;—Bédart, François : incendie, défenseur Me Kremp, 6 témoins; — Boulnois, Hyppolyte : attentat à la pudeur, défenseur Me Tétar, 8 témoins.

Mardi 15.— Blondeau, Odon : vols qualifiés, défenseur Me Plouvier, 1 témoin; — Heymans, J.-B. et Lenfant, Jules : vols qualifiés, défenseurs Mes Tétar et Kremp, 9 témoins; — Mahieu, Henri : attentat à la pudeur, défenseur Me Henry, 10 témoins.

Mercredi 16.— Leblanc, Paul : abus de confiance, défenseur Me Hattu, 1 témoin;— Blancquart, Marie : vols qualifiés, défenseur Me Henri, 5 témoins; — Bloch, Samuel : Banqueroute frauduleuse, défenseur Me Hattu, 11 témoins.

Jeudi 17. — Jaucompret, Narcisse : Incendie, défenseur Me Boitel, 11 témoins; — Lenoir, Pierre : incendie, défenseur Me Kremp, 3 témoins; — Derenne, Mathilde, femme Moreau : incendie, défenseur Me Kremp, 6 témoins.

Vendredi 18. — Defrance, Ferdinand : vol, défenseur Me Kremp, 4 témoins ; — Pœlmans, Pierre : coups ayant occasionné la mort, défenseur Me Bellanger, 11 témoins ; — Forge, Hippolyte : attentat à la pudeur, défenseur, Me Kremp, 7 témoins.

Samedi 19.— Debrabant, dit Cartouche : tentative de meurtre.

Lundi 21.— Margotat, Louis : vol, défenseur Me Plouvier, 3 témoins ; — Leroy, Charles : attentat à la pudeur, défenseur Me L. Legrand, 3 témoins ;—Grange, Marie : faux, Me Lachaud (du barreau de Paris), 5 témoins.

Mardi 22 — Moulon, Georges : attentat à la pudeur, défenseur Me D'Hooghe, 5 témoins ;— Offe, Charles : incendie, défenseur Me Kremp,— Moreau, Bayard, Verheye, Dieu et Pérignon : vols, défenseurs Me Renault du Mothez et L. Legrand, neuf témoins.

Mercredi 23.— Caron, Stéphanie : incendies, défenseur Me Kremp, 4 témoins; — Ruygé, Désiré, Adolphe, François, et Coulombier, Charles : coups suivis de mort, défenseur Me D'Hooghe; — Duez, Alfred : attentat à la pudeur, défenseur Me Hattu, 5 témoins.

Jeudi 24. — Giaume, Michel : faux, défenseur Me Renault du Mothez, 7 témoins ; — Varnech, Adolphe : attentat à la pudeur, défenseur Me Renault, 6 témoins ; — Vandendriessche, Jean : attentat à la pudeur, défenseur Me Bellanger, 9 témoins.

Vendredi 25. — Duval, Jean : attentat à la pudeur, défenseur Me Vitrant, 8 témoins ; — Stroukenne, Laurent : attentat à la pudeur, défenseur Me Renault, 9 témoins ; — Fontaine Isaïe : attentat à la pudeur, défenseur Me D'Hooghe, 10 témoins.

Samedi 26. — Saint-Omer, Julien : vol, défenseur Me Henry, 2 témoins ; — Hubert, Edmond : attentat à la pudeur, défenseur M. Hattu, 7 témoins ; — Crombez, Aloi : attentat à la pudeur, défenseur Me Kremp, 6 témoins ; —Obin, Marie: infanticide, défenseur M Kremp, 10 témoins.

---

DÉPART DE LA CLASSE 1880. — La première partie de la classe de 1880 a été dirigée hier, par détachements, sur les divers régiments où ils doivent être incorporés.

L'autre partie du contingent sera mise en route lundi prochain 14 du courant.

Cet appel comprendra aussi les hommes des classes de 1878 et 1879, dont les sursis sont expirés.

Rappelons que les hommes de la deuxième portion du contingent de la classe de 1880, appartenant à l'armée de terre, seront appelés le mercredi 16 du courant.

L'appel des hommes de la même classe affectés à l'armée de mer n'aura lieu que le 10 décembre prochain.

---

M. Alexis Dausse, ancien sous-préfet et secrétaire-général du département du Nord et des Bouches-du-Rhône, officier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Asnières.

Le père de M. Alexis Dausse a été, pendant de longues années, sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes, qu'il a quitté à la suite de la révolution de 1848.

---

La *Grande-Harmonie* prépare, en ce moment, ses exécutions de Sainte-Cécile, qui sont proches, et, à cet effet, elle fait, le mardi et le vendredi, des répétitions générales qui attirent beaucoup d'auditeurs ; la salle de répétitions est exclusivement réservée aux membres honoraires ainsi qu'à leurs dames, et les amateurs de bonne musique, qui voudront venir les entendre, ne regretteront certainement pas leur soirée. Les répétitions commencent vers 8 h. 1/2 du soir, pour se terminer vers 11 heures.

---

La société chorale l'*Avenir* offrira, le dimanche 13 novembre 1881, un grand concert, suivi de bal, à ses membres honoraires. En voici le programme :

1 *La Cour des Miracles*, chœur (*L'Avenir*.) — 2. *Notre Mère n'est plus*, mélodie (MM. Félix.) — 3. Air varié pour clarinette (C. Petit). — 4. *Aimez*, valse chantée (H. Solosse.) — 5. Chansonnette (Demartelaire.) — 6. *L'art d'être grand-père*, romance (A. Mangin.) — 7. Air varié pour saxophone (Lauridan.) — 8. *Méchant ! Méchante* !! chantée (L.Félix.) — 9. Chansonnette (Demartelaire).

Le piano sera tenu par Mlle Elise Vandewiele, lauréate de l'Académie de musique de Roubaix.

On commencera à 7 heures.

A dix heures précises, grand bal.

Ce concert aura lieu au local de la Société, rue de Lannoy, 63.

---

Le tirage d'une loterie de bienfaisance, au profit d'une famille nécessiteuse, a eu lieu lundi soir, dans l'estaminet tenu par M. Martin Vanhoutte, rue de l'Ommelet.

Elle a produit une recette nette de 410 francs 90 centimes.

Avant de procéder au tirage de la loterie, M. Achille Veno, l'un des organisateurs, a prononcé les paroles suivantes :

Mes chers amis,

Au nom de la Charité et au nom de la famille Henri Florin, je me permets, à titre d'organisateur de cette petite loterie, de vous remercier tous, pour l'empressement que vous avez mis à faciliter la réussite de l'œuvre que j'avais entreprise.

Je remercie en particulier du fond du cœur, les musiciens qui ont prêté leur concours gratuit à cette soirée et qui en ont de cette façon, rehaussé l'éclat.

La réussite de cette loterie de bienfaisance fait honneur à la classe pauvre, qui s'est montrée fort généreuse en cette circonstance, et à la classe riche qui s'est rapprochée du pauvre au cri de la souffrance. Soyons unis en toutes choses, comme nous l'avons été pour pratiquer la Charité.

Encore une fois, merci, au nom de ceux que vous avez secourus et en mon nom personnel.

Croyez tous, que je conserverai de votre précieux concours un ineffaçable souvenir ?

Voici la liste des numéros gagnants suivie de la désignation du lot gagné et du nom du donateur de ce lot :

Le no 4807 a gagné les 4 cadres offerts par M. Inglebert.— 1935, une lampe, id.— 2266, une lampe, id.— 2180, une lampe, id. — 2607, un chale, Mme Rasson.— 2202, un fichu, Les Amis de la famille.— 1117, un foulard, id.

4698, un foulard, M. François Cauchies. — 4019, une statue du Sacré-Cœur, M. le directeur de St-Joseph. — 2988, une pendule, M. Boussemaert. — 2615, un foulard, M. Henri Florin. — 4783, une côte à l'aloyeau, M. Antoine Delnatte.— 2488, une paire de vases, id. — 3074, une jolie paire de vases, M. Jean-Baptiste Duthoit. — 1059, des tasses à café, id. — 2280, une jolie paire de vases, id.

1937, une paire de vases, M. Coupelle. — 4714, un pot au lait, M. Carvoix. — 3421, une pelote, M. Bourdeaux. — 3065, 6 crayons et chaines, Les amis. — 3053, un foulard, id. — 2447, une pipe, id. — 3788, un porte monnaie, id. — 4467, 2 boîtes de sardines, id.— 3623, un porte monnaie, M. Sonneville. — 5037, 5 cravates, Les amis. — 1823, un cadre, M. Coupelle. — 693, une boîte à bombons, id.

3010, 2 volumes, M. Jules Flamand. — 5210, une paire de manchettes, les amis. — 476, une brosse, id. — 4617, des volumes, Mlle Palmyre Dervaux. — 2981, un fichu, les amis. — 3016, 2 tableaux, M. Louis Tiberghien. — 5216, volume et boîte à bonbons, M. Eugène X... — 1977, une montre à air, à remontoir, les amis.

2946, 4 assiettes, M. Duthoit. — 22, jolis vases, id. — 2803, jolis vases, Mme Virginie Franchomme. — 5174, un bonnet, Les Amis. — 1017, un vase, Mme Antoine Delmotte. — 3458, un pot au lait, id. — 3828, un joli tableau, M. Dubois. — 1038, 2 pelotes, M. Delnatte.

1078, un tableau, M. Coupil, — 3410, un réchaud à gaz, M. Decock, — 880, un boîte papier, M. Coupil, — 2044, 6 jattes. Les amis, — 255, une bonbonnière, M. Coupil, — 4303, une bonbonnière et vase, id.

2971, une mouchette, M. Decock. — 3028, 6 cravates, Les Amis — 999, une blague à tabac, id. — 2457, une paire de patins, M. Jean Olivier. — 4933, une paire de sabots, M. Louis Tiberghien. — 3823, une surprise, M Cyrille Grouillon. — 948, une lampe, Mme Veuve Bayard. — 3414, une caraffe, id.

---

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

La vente à la criée, aux Halles, acquiert de jour en jour une plu grande importance. Hier il a été vendu 2,700 kil. de poissons divers, 2000 huîtres, 500 kil. de sardines et quantités d'autres marchandises.

M. Ansart, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi et fait enfouir trois cuisses de merlans, et deux panniers de raies reconnus impropres à l'alimentation.

---

Un charretier au service de M. Deleplancke, marchand de charbon, rue du Moulin Fagot, à Tourcoing nommé Adolphe Vanfleter, 28 ans, a été mordu dans la soirée de mercredi au bras par son cheval au moment où il allait le déharnacher.

Les dents de l'animal ont pénétré profondément et ont produit dans les chairs du bras deux fortes plaies.

Vanfleter a été admis à l'hôpital ; il en a au moins pour trois semaines avant de reprendre son travail.

---

L'AFFAIRE DE LA RUE DES TANNEURS A LILLE.— L'affaire en responsabilité de l'accident de la rue des Tanneurs est sérieusement engagée devant la première Chambre civile.

Il y a quelques jours, les époux Deleporte ont appelé en référé les époux Mendron.

Aujourd'hui, la ville sera appelée à son tour à la requête de ces derniers.

Trois parties vont donc se trouver prochainement en présence, et le tribunal aura à résoudre, au point de vue de responsabilité, une des questions des plus difficiles et des plus intéressantes qui se soient produites jusqu'ici dans la procédure civile.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

UN BRILLANT SUCCÈS. — Mademoiselle Chatteleyn de notre ville vient d'obtenir, au conservatoire de musique de Paris, un brillant succès.

450 aspirantes se sont présentées pour être admises au premier cours de piano; 15 places seulement étaient vacantes, Mademoiselle Chatteleyn a obtenu le numéro un.

NOUVELLES THÉATRALES. — La direction du Grand-Théâtre de Lille vient d'engager, comme second ténor, des premiers au besoin, M. Lefebvre, qui a tenu l'emploi, pendant trois années consécutives, au Théâtre-Royal de la Monnaie, à Bruxelles.

Mlle Liogier, qui nous arrive de la Nouvelle-Orléans, débutera prochainement comme première dugazon.

---

— WAMBRECHIES. — Les funérailles de M. Duquesnes, le malheureux chef de gare, ont eu lieu hier matin au milieu d'un grand concours de population.

Les autorités locales, les représentants de la compagnie du Nord, les nombreux amis du défunt assistaient au service funèbre. Le corps était porté par les employés du chemins de fer qui avaient voulu donner une dernière marque de sympathie à cette malheureuse victime du devoir et du dévouement.

— DUNKERQUE. — Un accident a eu lieu samedi soir à Rosendaël. Le salut venait de finir et les assistaints sortaient de l'église, lorsque tout à coup une partie de l'armature de la cloche s'abattit au milieu de la foule. Une dame Amieux, qui tenait son enfant, âgé de trois ans, par la main, a été légèrement blessée au bras, mais il n'en a pas été de même de l'enfant qui fut si grièvement atteint à la tête, qu'on redoute pour lui une congestion cérébrale. Des mesures ont été prises immédiatement pour éviter de nouveaux accidents et interdiction a été faite de sonner la cloche jusqu'à ce que les réparations nécessaires aient eu lieu,

— SAINT-OMER. — M. Ed. Lormier, vient d'être l'objet de l'attention toute particulière de M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra, qui lui a confié l'exécution du buste du célèbre ténor Duprez, œuvre destinée au foyer du Grand-Opéra.

— SAINT-QUENTIN. — Le parquet vient de mettre en état d'arrestation le sieur Devaux (Jean-Louis), âgé de quarante-deux ans, gérant d'une fabrique de ciments et représentant de charbonnages, inculpé de faux. On dit qu'il s'agit de trois cents mil francs environ de faux billets mis en circulation.

La banque de Saint-Quentin, Baron, Salain et Cie, aurait escompté une très grande partie de ces valeurs.

---

## Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 novem.— Jean Puche, rue des Fossés, 52. — Julie Vanbeveren, rue St Amand, 3, cour Dronffe.—Jean Bovin, rue de Toulouse, 20, cour Thérin. — Virginie Papegay, rue Ste Elisabeth, 2, cour Lahutte. — Marie Anthoons, rue de Rohan, 21, cour Lehoucq. — Marie Loridan, rue de la Potennerie, 25. — Victorine Wyngaerts, rue Watt, cité Six, 36. — Léon Boucquey, rue du Parc, 5. — Henri Huysmans, rue St Antoine, 51. — Marguerite Bourgois, rue de 7 Mètres, 10. — Marie Fraignac, Grande-Rue, 51.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 novem. — Adelaïde Morlighem, 67 ans, ménagère, rue de l'Epeule, maisons Delobel, 1. — Arthur Demailly, 14 jours, rue d'Alma, 117. — Henri Clabaut, 54 ans, propriétaire, rue de la Rondelle, 25: — Marie Leterne, 44 ans, ménagère, rue St Joseph, 63. — Prosper Sercu, 3 mois, rue de Jemmappes, cour Cruybeck, 9. —Victor Billet, 41 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Désiré Josserand, 2 ans, rue de l'Hermitage, 51. — Rosalie Dumoulin, 74 ans, propriétaire, rue Ste Elisabeth, 60.

MARIAGE du 9. — Arthur Béghin, 23 ans, menuisier, et Louise Leclercq, 21 ans, repasseuse.

## État-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 novem. — Aloïs Delcourt, Blanc Seau. — Albert Bourgois, Marlière. — Gustave Engelaere, rue du Mont-à-Leux.

Du 3. —Albert Denys, rue St Roch.—Estelle Vanderleyne, rue du Cœur Joyeux. — Auguste Dalle, grand Plaisir. — Julien Reynaert, rue de la Cité.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 2 novemb. — Henri Selosse, 15 ans, 1 mois, Marlière. —Jean Degraeve, 18 ans, 7 mois, Hospice général.

Du 3. — Fidéline Desmettre, 57 ans, 4 mois, rue de Renaix. — Louis Pourcelle, 6 mois, Blanc Seau.

---

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SPRIET-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-François SPRIET, soldat au 5e régiment de ligne, décédé à Bougie, le 4 novembre 1881, dans sa 22e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au SERVICE SOLENNEL, qui aura lieu le lundi 14 novembre 1881, à 9 heures 1/2, et aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 3 heures, en l'église Saint-Sépulcre.

Les amis et connaissances de la famille DELÉPINE-LETERME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Joseph LETERME, décédée à Roubaix, le 9 novembre 1881, à l'âge de 44 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 12 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph, 63, (près l'église des Pères.)

Les amis et connaissances de la famille NYS-DUQUESNOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph NYS, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1881, à l'âge de 61 ans et 7 mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 13 courant, à 2 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix.—L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Carbes, 21.

---

EPHEMERIDE.— VENDREDI 11 NOVEMBRE.— *Saint Martin de Tours, évêque et confesseur.* — 1563.— CRÉATION DE JUGES CONSULS A PARIS.— L'institution des juges-consuls existe de nos jours sous le nom de Tribunal de commerce. — Ces magistrats étaient chargés de juger les contestations relatives au commerce. Ils étaient élus par les plus notables marchands.

---


## Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — Avis GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Memorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.


## Correspondance

*Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.*

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*.

Connaissant votre obligeance, je viens vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal, la lettre que je vous adresse, concernant l'adjudication publique du pain à fournir aux administrations de bienfaisance de la ville. Ces importantes fournitures ne sont plus mises en adjudications et sont faites entièrement par une société. Je crois devoir, dans l'intérêt de tout le monde, réclamer pour la fourniture du pain, la publicité donnée aux autres adjudications.

Ne serait-il pas préférable de faire participer tous les boulangers de Roubaix à ces fournitures ?

Ne pourrait-on aussi, au lieu de faire distribuer du pain aux pauvres, leur donner des bons comme font les membres des conférences de la ville ? Alors, chaque pauvre aurait la faculté d'aller chercher son pain où bon lui semblerait et tous les boulangers en profiteraient.

J'espère que ma lettre produira son effet, si, toutefois, il en était autrement, je viendrais encore vous demander une place dans vos colonnes, pour engager les boulangers à signer une pétition à l'administration municipale.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite reconnaissance.

UN LECTEUR.

---

## Belgique

— THUIN. — Un terrible accident est arrivé mardi au haut-fourneau d'Hourpes, sous Thuin. Vers 10 heures du soir, les bras qui servent à maintenir l'ascenseur ou montecharge se sont rompus, et un des ouvriers qui étaient occupés à la manœuvre a été tué. Le cadavre était méconnaissable, les jambes brisées à plusieurs endroits. La victime est un nommé J. Coquette et était employé à l'usine depuis plus de 18 ans. De plus, l'ascenseur dans sa chute a blessé deux autres ouvriers.

— HAVAY. — Le parquet de Mons s'est rendu à Havay pour instruire une affaire d'empoisonnement.

Vendredi dernier, vers 8 heures du matin, un vieillard de 93 ans, Benoit Zinque a été trouvé mort dans son lit.

Ce vieillard ayant eu des vomissements quelques jours avant son décès, l'autorité locale a informé le parquet de Mons qui s'est immédiatement rendu sur les lieux et a ordonné l'autopsie du cadavre. Benoît Zinque demeurait avec son fils Victor, journalier, à Havay.

— GOUGNIES.— On écrit de Gougnies : « Une grande chasse a eu lieu au domaine de La Hatère et dans le bois du Roi, l'une des plus giboyeuses forêts du pays. Quelle hétacombe ! M. Henry Pirmez et ses invités ont abattu 16 chevreuils. 126 lièvres, 40 lapins, 14 faisans 15, bécasses, 4 renards et un chat sauvage.»

---

# FAITS DIVERS

— C'est le 8 décembre que sera solennisée la canonisation du bienheureux Labre et de trois autres bienheureux. Sa Sainteté a chargé un ecclésiastique français, le savant Moigno de publier les documents qui se se rattachent à cette procédure célèbre.

— Hier matin, à 10 heures, il a été procédé publiquement au Palais de l'Industrie, sous la présidence d'un conseiller de préfecture, au vingtième tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1876.

Conformément aux articles 6 et 7 du cahier des charges, il a été extrait de la roue, treize numéros donnant droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après : Le numéro 236385, 100,000 francs. Le numéro 152727, 10,000 francs. Le numéro 156052, 5000 francs et les dix numéros suivants chacun 1000 francs.

133263—17170—230769—41022—106429 — 113183—3529—225208—5760—227957.

Le total des primes est de 125,000 fr. remboursables aux intéressés à partir du 25 courant.

SIMPLE OBSERVATION. — La nouvelle loi sur les rengagements accorde une indemnité de 15 francs aux sous-officiers qui sont logés en ville; elle n'a évidemment d'effet que pour les sous-officiers qui se sont rengagés postérieurement à la loi; mais pourquoi ne pas décider qu'elle s'appliquera à tous les sous-officiers rengagés ou commissionnés à une époque quelconque ? Il faut éviter ces différences de situation parmi des militaires de même grade, dans l'intérêt de la discipline et de l'administration.

— Le Comptoir d'escompte de Paris a reçu ce matin de son agent à Melbourne une caisse renfermant 79 médailles d'or, 153 médailles d'argent, 126 médailles de bronze destinées aux exposants français à Melbourne.

Ces médailles ont été transmises à M. le ministre du commerce.

— L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES VILLES. — En Angleterre, l'éclairage électrique a fait promptement de grands progrès ; plusieurs gares de chemins de fer, des locaux publics, des bâtiments pour exposition, des places et des avenues sont maintenant éclairés électriquement et des essais sont entrepris pour deter l s principales rues de la cité de Londres de ce mode d'éclairage. Des lampes placées au sommet des mâts en fer ornementés, jettent une lumière douce sur les abords du London-Bridge.

Les ponts de Blackfriars et de Southwark sont également éclairés à la lumière électrique, chacun d'après un système différent. Diverses villes d'Angleterre ont aussi introduit cet éclairage. A Liverpool, une concession pour l'éclairage d'un certain nombre de rues vient d'être accordée.

A Chesterfield, un conflit avec l'administration du gaz a provoqué l'adoption du système électrique, la compagnie ayant refusé d'abaisser ses prix ; la ville a remplacé du coup 170 becs de gaz par 2,000 flammes électriques ; la pression hydraulique de la ville sera utilisée comme moteur.

La petite ville de Godolming a adopté également l'éclairage par l'électricité avec le moteur hydraulique.

L'ASSASSINAT DE M. MARX. — Une dépêche de Châlon, adressée au *Courrier de Lyon*, dit que l'assassin de M. Marx aurait été arrêté à Chaumont, ville où, comme on le sait, la victime occupait précédemment le poste de substitut. Le meurtrier serait, dit-on, un mari outragé. D'autre part, le *Conservateur* de Châlon publie les lignes contradictoires suivantes sous la date du 19 : « L'enquête sur l'assassinat de M. Marx se poursuit et il ne paraît pas qu'elle soit à la veille de prendre fin pour la découverte du coupable. Dire ce qu'il a couru de faux-bruits depuis l'attentat serait impossible. On a entendu affirmer que le meurtrier était arrêté. On spécifiait que c'était un *médecin*, on indiquait sa résidence, les motifs qui avaient armé son bras. On allait plus loin encore, car on déroulait tout un roman qui faisait honneur à la puissance d'imagination du public dont les suppositions prenaient corps ainsi. Tout cela n'était que fables et le témoignage de l'ardent désir de ne pas voir demeurer impuni l'acte accompli avec tant de sagacité et de fureur. Nous avons laissé les recherches de la justice s'opérer avec le secret de l'impénétrabilité dont elle s'entoure, mais nous pouvons dire que ces recherches n'ont pas abouti.

— Le parquet de Paris a été avisé, il y a deux jours, qu'un prisonnier nommé G..., actuellement dans les prisons de Gaillon, avait été condamné sous un faux nom aux travaux forcés à perpétuité pour tentative d'assassinat.

Cet individu, dont on ignore encore le véritable nom, ressemblait étonnamment au signalement de Walder, l'assassin introuvable du pharmacien de la place Beauvau.

M. Macé, chef de la sûreté, informé de cette étrange ressemblance, est parti avant-hier matin pour Gaillon. Il a emmené avec lui des personnes connaissant Walder. Mais, quoique la ressemblance fût très grande, ces personnes ne reconnurent pas en lui l'assassin du faubourg Saint-Honoré.

Le faux G... sera ramené à Paris pour y être promené dans le dépôt et les prisons.

—Le *Gaulois* reçoit les renseignements suivants sur l'accident de chasse dont M. Robert de Witt a été victime, ainsi que nous l'avons dit :

M. Robert de Witt était sorti dimanche soir avec son garde pour faire une tournée de surveillance afin de surprendre les braconniers qui venaient chasser dans le parc du château du Val Richer. Il avait son fusil de chasse chargé. En voulant sauter un fossé, il eut la malheureuse idée de se servir de son arme comme point d'appui en la tenant par les canons. A-t-il glissé ? ou le fusil qui devait être armé, a-t-il rencontré une ronce ? Toujours est-il que les deux coups sont partis et lui ont enlevé tout le crâne; la charge a pénétré au-dessus de la mâchoire, il est tombé foudroyé. Le garde, attiré par cet affreux évènement, après avoir constaté la mort, est accouru au château où se trouvaient M. Conrad, de Witt, oncle de M. Robert, et Mme Robert de Witt. On juge de la consternation que produisit cette triste nouvelle. M. Robert de Witt laisse un jeune enfant de trois ans et sa jeune femme enceinte, Il avait fait dernièrement, au 129e, de ligne, à Lisieux, sa période d'exercice de vingt-huit jours. Une partie de chasse à laquelle étaient invités des officiers de ce régiment devait avoir lieu hier mardi. M. Cornélits de Witt, père du décédé, était à Paris et est arrivé lundi soir. Les obsèques ne sont pas encore fixées.

— Lundi soir, vers onze heures, à la porte du bal de la Gaîté, deux gardiens de la paix faisaient leur service habituel, lorsqu'ils furent assaillis par une troupe nombreuse de ces jeunes bandits qui font tant parler d'eux depuis trop longtemps.

Ces misérables, armés de couteaux, blessèrent grièvement un des agents.

Aussitôt, les gardes de Paris, qui étaient aussi de service dans l'intérieur du bal, intervinrent et furent obligés de dégainer. Alors la lutte devint terrible. L'aspect en étaient effrayant.

On voyait les grands sabres des gardes et leurs casques étincelants scintiller dans la nuit au milieu d'un rassemblement d'au moins cinq cents personnes d'où partaient des cris d'effroi et de fureur.

Pour donner une idée de l'acharnement de cette véritable bataille, il suffira de dire que six des bandits furent blessés et un tué !

Le père de ce dernier est allé hier matin reconnaître le cadavre au poste des gardiens de la paix, rue de la Gaîté.

Espérons que cette terrible leçon donnera à réfléchir à la horde de malfaiteurs dont Paris est infesté.

— On écrit de Bordeaux, 9 novembre :

« Un abordage a eu lieu aujourd'hui à deux heures entre un bateau mouche et un navire. Deux voyageurs voulant sauter dans une barque furent écrasés entre les deux navires par la violence du choc. Leurs corps n'ont pas été retrouvés. »

— *Harald*, nouveau roman de M. Charles Edmond, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. L'intrigue de cet intéressant récit, œuvre d'un esprit lettré et délicat, animée d'un sentiment profond et empreinte de cette poésie toujours vivante sous le beau ciel du pays d'Hamley, se déroule parmi les plus curieux tableaux de mœurs danoises.

— Hier, vers deux heures, le gardien de la colonne Vendôme laissait monter dans le monument un homme d'une cin-